



Nations Unies

Rapport de la Commission du désarmement pour 2011

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-sixième session
Supplément n° 42

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-sixième session
Supplément n° 42

Rapport de la Commission du désarmement pour 2011



Nations Unies • New York, 2011

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1
II. Organisation et travaux de la session de fond de 2011	2
III. Documentation	4
A. Documents présentés par le Secrétaire général	4
B. Autres documents, y compris ceux présentés par les États Membres	5
IV. Conclusions et recommandations	5

I. Introduction

1. À sa soixante-cinquième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 65/86, intitulée « Rapport de la Commission du désarmement », qui est ainsi libellée :

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport de la Commission du désarmement¹,

Rappelant ses résolutions 47/54 A du 9 décembre 1992, 47/54 G du 8 avril 1993, 48/77 A du 16 décembre 1993, 49/77 A du 15 décembre 1994, 50/72 D du 12 décembre 1995, 51/47 B du 10 décembre 1996, 52/40 B du 9 décembre 1997, 53/79 A du 4 décembre 1998, 54/56 A du 1^{er} décembre 1999, 55/35 C du 20 novembre 2000, 56/26 A du 29 novembre 2001, 57/95 du 22 novembre 2002, 58/67 du 8 décembre 2003, 59/105 du 3 décembre 2004, 60/91 du 8 décembre 2005, 61/98 du 6 décembre 2006, 62/54 du 5 décembre 2007, 63/83 du 2 décembre 2008 et 64/65 du 2 décembre 2009,

Considérant le rôle que la Commission du désarmement a été appelée à jouer et la contribution qu'elle devrait apporter en examinant divers problèmes de désarmement, en formulant des recommandations à leur sujet et en concourant à l'application des décisions pertinentes que l'Assemblée générale a adoptées à sa dixième session extraordinaire,

1. *Prend note* du rapport de la Commission du désarmement¹;
2. *Réaffirme* la validité de sa décision 52/492 du 8 septembre 1998 relative à la rationalisation des travaux de la Commission du désarmement;
3. *Rappelle* sa résolution 61/98 par laquelle elle a adopté des mesures supplémentaires pour améliorer l'efficacité des méthodes de travail de la Commission du désarmement;
4. *Réaffirme* le mandat de la Commission du désarmement en tant qu'organe délibérant spécialisé du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement, rôle qui permet des délibérations approfondies sur des questions précises de désarmement, aboutissant à des recommandations concrètes sur ces questions;
5. *Réaffirme également* qu'il importe de renforcer encore le dialogue et la coopération entre la Première Commission, la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement;
6. *Prie* la Commission du désarmement de poursuivre ses travaux conformément au mandat énoncé au paragraphe 118 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale² et au paragraphe 3 de sa résolution 37/78 H du 9 décembre 1982 et, à cette fin, de faire tout son possible pour formuler des recommandations concrètes sur les questions inscrites à son ordre du jour, en tenant compte du texte adopté quant aux

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-cinquième session, Supplément n° 42 (A/65/42).

² Résolution S-10/2.

« Moyens d'améliorer le fonctionnement de la Commission du désarmement »³;

7. *Recommande* que la Commission du désarmement continue d'examiner à sa session de fond de 2011 les questions suivantes :

a) Recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires;

b) Éléments d'un projet de déclaration faisant des années 2010 la quatrième décennie du désarmement;

c) Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques. Ce point sera examiné lorsque les éléments d'un projet de déclaration faisant des années 2010 la quatrième décennie du désarmement auront été définis, de préférence en 2010 et, de toute façon, en 2011 au plus tard;

8. *Prie* la Commission du désarmement de se réunir en 2011 pendant trois semaines au plus, à savoir du 4 au 22 avril, et de lui présenter un rapport de fond à sa soixante-sixième session;

9. *Prie* le Secrétaire général de transmettre à la Commission du désarmement le rapport annuel de la Conférence du désarmement⁴, ainsi que tous les documents officiels de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale relatifs au désarmement, et de lui fournir également toute l'aide dont elle pourra avoir besoin pour appliquer la présente résolution;

10. *Prie également* le Secrétaire général de mettre à la disposition de la Commission du désarmement et de ses organes subsidiaires tous les services requis d'interprétation et de traduction dans les langues officielles et d'allouer, à titre prioritaire, toutes les ressources et tous les moyens, y compris les procès-verbaux de séance, nécessaires à cet effet;

11. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-sixième session la question intitulée « Rapport de la Commission du désarmement ».

II. Organisation et travaux de la session de fond de 2011

2. La Commission du désarmement a tenu sa session d'organisation pour 2011 à sa 309^e séance plénière, le 28 mars 2011, au Siège de l'Organisation des Nations Unies (voir A/CN.10/PV.309). À cette séance, la Commission a examiné les points relatifs à l'organisation des travaux et les principales questions à inscrire à l'ordre du jour de sa session de 2011, conformément au document intitulé « Moyens d'améliorer le fonctionnement de la Commission du désarmement » (A/CN.10/137) et à la lumière de la résolution 65/86 de l'Assemblée générale. La Commission a examiné la question de l'élection des membres de son bureau, en tenant compte du principe qui veut que la présidence soit assurée par rotation par des représentants

³ A/CN.10/137.

⁴ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-cinquième session, Supplément n° 27 (A/65/27).

des groupes régionaux. Elle a aussi examiné l'ordre du jour provisoire de sa session de fond de 2011.

3. À sa 309^e séance, le 28 mars 2011, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire de sa session de fond, paru sous la cote A/CN.10/L.65, qui se lit comme suit :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Organisation des travaux.
4. Recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires.
5. Éléments d'un projet de déclaration faisant des années 2010 la quatrième décennie du désarmement.
6. Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques (ce point sera examiné lorsque les éléments d'un projet de déclaration faisant des années 2010 la quatrième décennie du désarmement auront été définis, de préférence en 2010 et, de toute façon, en 2011 au plus tard).
7. Rapport de la Commission du désarmement à l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session.
8. Autres questions.

4. À sa 310^e séance, le 4 avril 2011, la Commission a approuvé le programme de travail général de sa session (A/CN.10/2011/CRP.1), dans lequel quatre séances ont été affectées à un échange de vues général.

5. La Commission s'est réunie au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 4 au 21 avril 2011. Au cours de sa session, elle a tenu huit séances plénières (voir A/CN.10/PV.310 à 317) sous la présidence de Hamid Al-Bayati (Iraq). Sergei Cherniavsky, spécialiste hors classe des questions politiques au Service des affaires relatives au désarmement et à la paix du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, a assuré les fonctions de secrétaire de la Commission, et Ioan Tudor, spécialiste hors classe des questions politiques au Bureau des affaires de désarmement, a assuré les services d'appui fonctionnel.

6. Pendant la session de 2011, le Bureau de la Commission était constitué comme suit :

Président :

Hamid Al-Bayati (Iraq)

Vice-Présidents :

Les représentants des États Membres ci-après : Belgique, Espagne, Kazakhstan, Monténégro, République de Moldova et Sénégal

Rapporteur :

Dadjedji H. Djopke (Bénin)

7. À sa 310^e séance, le 4 avril 2011, la Commission a élu Kayode Laro (Nigéria) Président du Groupe de travail II sur le point 5 de l'ordre du jour, et à la

314^e séance, le 7 avril 2011, Knut Langeland (Norvège) Président du Groupe de travail I sur le point 4 de l'ordre du jour.

8. Également à sa 310^e séance, le 4 avril 2011, la Commission a décidé d'établir le Groupe de travail III sur le point 6 de l'ordre du jour. À sa 315^e séance, le 15 avril, la Commission a élu Liseth Ancidey (République bolivarienne du Venezuela) Présidente du Groupe de travail III.

9. Les 4 et 5 avril, la Commission a procédé à un échange de vues général sur toutes les questions inscrites à son ordre du jour (voir A/CN.10/PV.310 à 313). Les représentants des pays suivants ont pris la parole au cours de cet échange : Algérie, Australie, Bangladesh, Brésil, Chili (au nom du Groupe de Rio), Chine, Cuba, Égypte, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Hongrie (au nom de l'Union européenne), Inde, Indonésie (au nom du Mouvement des pays non alignés), Iran (République islamique d'), Iraq, Japon, Kazakhstan, Kenya, Liechtenstein, Mexique, Monténégro, Népal, Nigéria (au nom du Groupe des États d'Afrique), Norvège, Pakistan, Philippines, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Suède, Suisse, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

10. À la 1^{re} séance (310^e séance plénière), le 4 avril, la Commission a entendu une déclaration du Haut-Représentant aux affaires de désarmement, Sergio Duarte.

11. Conformément à la décision qu'elle avait prise à sa session de fond de 2009, la Commission a décidé de renvoyer au Groupe de travail I l'examen du point 4 de l'ordre du jour, intitulé « Recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires ». Le Groupe de travail I, présidé par Knut Langeland (Norvège), s'est réuni sept fois entre les 7 et 14 avril.

12. La Commission a renvoyé au Groupe de travail II l'examen du point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Éléments d'un projet de déclaration faisant des années 2010 la quatrième décennie du désarmement ». Le Groupe de travail II, présidé par Kayode Laro (Nigéria), s'est réuni sept fois, entre les 6 et 14 avril.

13. La Commission a renvoyé au Groupe de travail III l'examen du point 6 de l'ordre du jour, intitulé « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques ». Le Groupe de travail, présidé par Liseth Ancidey (République bolivarienne du Venezuela), s'est réuni sept fois, entre les 15 et 20 avril.

14. Conformément à la pratique en vigueur, certaines organisations non gouvernementales ont assisté aux séances plénières de la Commission.

III. Documentation

A. Documents présentés par le Secrétaire général

15. Conformément au paragraphe 9 de la résolution 65/86, le Secrétaire général a transmis à la Commission le rapport annuel de la Conférence du désarmement, ainsi que tous les documents officiels de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale relatifs aux affaires de désarmement.

B. Autres documents, y compris ceux présentés par les États Membres

16. Aucun document n'a été présenté lors de la session de fond de 2011 de la Commission.

IV. Conclusions et recommandations

17. À sa 317^e séance plénière, le 21 avril, la Commission a adopté par consensus les rapports de ses organes subsidiaires ainsi que les conclusions qui y figurent. Aucune recommandation n'a été formulée par la Commission. Celle-ci a décidé de soumettre à l'Assemblée générale le texte de ses rapports qui est reproduit ci-après.

18. À la même séance, la Commission a adopté dans son ensemble le rapport à présenter à l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session.

19. Le rapport du Groupe de travail I se lit comme suit :

Rapport du Groupe de travail I sur le point 4 de l'ordre du jour

1. À sa 309^e séance, le 28 mars 2011, la Commission du désarmement a adopté l'ordre du jour de sa session de fond de 2011 (A/CN.10/L.65) et décidé de renvoyer au Groupe de travail I l'examen du point 4 de l'ordre du jour, intitulé « Recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires ». À sa 314^e séance, le 7 avril, la Commission a élu Knut Langeland (Norvège) Président du Groupe de travail I.

2. Du 7 au 14 avril 2011, le Groupe de travail I a tenu sept séances. Sergeï Cherniavsky, du Service des affaires relatives au désarmement et à la paix du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, a exercé les fonctions de secrétaire du Groupe de travail. Curtis Raynold, Junko Hirakawa et Anya Erokhina, du Bureau des affaires de désarmement, ont fait office de conseillers du Groupe de travail.

3. Le Groupe de travail I était saisi d'un document de travail présenté par son président à la session de 2008 (A/CN.10/2008/WG.I/WP.1/Rev.1) et d'un document de travail présenté par le Mouvement des pays non alignés à la session de 2010 (A/CN.10/2010/WG.I/WP.1).

4. À ses 1^{re} et 2^e séances, le 7 avril 2011, et à sa 3^e séance, le 8 avril 2011, le Groupe de travail a débattu des questions proposées par le Président à titre personnel, sans que la liste soit limitative, et formulé diverses propositions.

5. À la 4^e séance, le 11 avril 2011, le Président a distribué une note libre pour faciliter le débat, sachant que les positions qui y étaient exprimées n'engageaient que lui et ne préjugeaient pas de celles des différentes délégations.

6. Aux 5^e et 6^e séances, les 12 et 13 avril 2011, les délégations ont fait diverses propositions et procédé à un échange de vues pour concilier leurs positions respectives, sans toutefois parvenir à se mettre d'accord sur une formulation commune. Le Groupe de travail a exprimé sa reconnaissance au Président et au Secrétariat.

7. À sa 7^e séance, le 14 avril 2011, le Groupe de travail a examiné et adopté par consensus son rapport sur le point 4 de l'ordre du jour.

20. Le rapport du Groupe de travail II se lit comme suit :

Rapport du Groupe de travail II sur le point 5 de l'ordre du jour

1. À sa 309^e séance, le 28 mars 2011, la Commission du désarmement a adopté l'ordre du jour de sa session de fond de 2011 (A/CN.10/L.65) et décidé de renvoyer au Groupe de travail II l'examen du point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Éléments d'un projet de déclaration faisant des années 2010 la quatrième décennie du désarmement ». À sa 310^e séance, le 4 avril, la Commission a élu Kayode Laro (Nigéria) Président du Groupe de travail II.

2. Du 6 au 14 avril 2011, le Groupe de travail II a tenu sept séances. Sergei Cherniavsky, du Service des affaires relatives au désarmement et à la paix du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, a exercé les fonctions de secrétaire du Groupe de travail. Ioan Tudor, Randy Rydell et Nils Schmieder, du Bureau des affaires de désarmement, ont fait office de conseillers du Groupe de travail.

3. Conformément à la décision prise par le Groupe de travail à sa session de 2010, le Président a distribué, à la deuxième séance, le 6 avril 2011, une note libre (A/CN.10/2009/WG.II/CRP.1/Rev.2) reprenant les propositions faites par les délégations à cette même session.

4. À ses 3^e, 4^e et 5^e séances, les 8, 11 et 12 avril 2011, respectivement, le Groupe de travail a achevé la lecture préliminaire de la note libre du Président.

5. À la 6^e séance, le 13 avril 2011, le Président a distribué une note libre révisée contenant les propositions formulées par les délégations durant la lecture préliminaire de la note.

6. À cette même séance, le Président a présenté une note libre datée du 13 avril 2011, sachant que les positions qui y étaient exprimées n'engageaient que lui et ne préjugeaient pas de celles des différentes délégations.

7. Aux 6^e et 7^e séances, les 13 et 14 avril 2011, respectivement, les délégations ont fait différentes propositions et procédé à un échange de vues sur la note libre révisée du Président datée du 13 avril 2011.

8. À la 7^e séance, le 14 avril 2011, le Président a distribué une note libre révisée datée du 14 avril 2011, sachant que les positions qui y étaient exprimées n'engageaient que lui et ne préjugeaient pas de celles des différentes délégations. Le Groupe de travail n'a pas été en mesure d'aboutir à un consensus à l'issue de son examen. Il a exprimé sa reconnaissance au Président et au Secrétariat.

9. Également à sa 7^e séance, le 14 avril 2011, le Groupe de travail a examiné et adopté par consensus son rapport sur le point 5 de l'ordre du jour.

21. Le rapport du Groupe de travail III se lit comme suit :

Rapport du Groupe de travail III sur le point 6 de l'ordre du jour

1. À sa session d'organisation, tenue dans le cadre de la 309^e séance plénière, le 28 mars 2011, la Commission du désarmement a adopté l'ordre du jour pour sa session de fond de 2011 (A/CN.10/L.65), et décidé de renvoyer au Groupe de travail III le point 6 de l'ordre du jour intitulé « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques ». À sa 315^e séance, le 15 avril 2011, la Commission a élu M^{me} Liseth Ancidey (République bolivarienne du Venezuela) Présidente du Groupe de travail III.
2. Le Groupe de travail III, présidé par M^{me} Ancidey, a tenu sept séances officielles du 15 au 20 avril 2011. M^{me} Christa Giles du Service des affaires relatives au désarmement et à la paix (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) a exercé les fonctions de Secrétaire du Groupe de travail III. M^{me} Pamela Maponga et M. Hideki Matsuno du Bureau des affaires de désarmement ont fait office de conseillers du Groupe de travail III.
3. À la 1^{re} séance, le 15 avril 2011, le document A/CN.10/2008/WG.II/CRP.1/Rev.2 a été distribué. À la suite des débats tenus par les délégations à la même séance, la Présidente a informé le Groupe de travail qu'elle établirait un document officieux contenant une liste non exhaustive des questions pouvant figurer dans ledit document. La Présidente a établi le document officieux sous sa propre responsabilité et sans préjudice de la position des diverses délégations, en vue de faciliter le déroulement des débats.
4. À sa 2^e séance, le 15 avril 2011, le Groupe de travail a poursuivi ses délibérations.
5. À ses 3^e et 4^e séances, le 18 avril 2011, le Groupe de travail a examiné le document officieux de la Présidente, qui avait été distribué avant la 3^e séance.
6. À sa 5^e séance, le 19 avril 2011, le Groupe de travail a poursuivi ses délibérations et formulé des propositions concernant le document officieux de la Présidente, qui en a distribué par la suite une version révisée. Cette version révisée du document de la Présidente a été établie sous sa propre responsabilité et sans préjudice de la position des diverses délégations.
7. À ses 5^e et 6^e séances, le 19 avril 2011, le Groupe de travail a tenu des débats sur la version révisée du document officieux de la Présidente, au cours desquels les membres du Groupe ont formulé plusieurs propositions.
8. À la 7^e séance, le 20 avril 2011, la Présidente a fait distribuer une deuxième version révisée du document officieux sous sa propre responsabilité et sans préjudice de la position des diverses délégations. Le Groupe de travail a examiné cette dernière version mais n'a pu parvenir à un consensus à ce sujet. Il a exprimé ses remerciements à la Présidente et au Secrétariat.
9. À sa 7^e séance, le 20 avril 2011, le Groupe de travail a examiné et adopté par consensus son rapport sur le point 6 de l'ordre du jour.

